

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 mars 2019
Rapporteur :
Madame Christine FLOCHLAY**

N° 2

Transports collectifs - Plateforme multi-services KorriGo

Le projet KorriGo Services a pour objectif de développer de nouveaux services par le biais de la carte multi-services qu'est KorriGo (transports, activités culturelles, etc.).

Afin d'améliorer le parcours des usagers, il convient de mettre en œuvre une plateforme multi-services KorriGo, objet de la présente convention d'application.

Une convention cadre a été signée en 2016 entre Mégalis Bretagne et les collectivités territoriales associées au projet KorriGo Services, incluant Quimper Bretagne Occidentale.

Afin de reconstituer cette carte KorriGo, en cas de perte, vol ou dysfonctionnement et ainsi améliorer le parcours des usagers, il est nécessaire de mettre en œuvre une plateforme multi-services unique qui regroupe les données commerciales de tous les réseaux partenaires.

Mégalis procédera au recouvrement des participations des partenaires financeurs dès l'exercice budgétaire 2019. Le coût de l'opération s'élève à 578 400 € en euros hors taxes (H.T), investissement et fonctionnement inclus. La participation de Quimper Bretagne Occidentale sur la période 2019-2022 est de 25 387 euros H.T pour ce qui relève de l'investissement et de 3 132 euros H.T pour ce qui est du fonctionnement. Les modalités de recouvrement seront fixées par la convention.

Une réévaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que leur répartition entre les partenaires sera opérée en cas d'octroi d'une subvention FEDER sur le projet.

En cas de révision des montants, un avenant à cette convention d'application sera opéré.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/03/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/03/2019 (accusé de réception du 12/03/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer cette convention d'application pour la mise en œuvre et l'exploitation de la plateforme multi-services KorriGo.